



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 95580

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'intérieur sur le registre national de disponibilité des taxis, mis en place par le décret n° 2016-335 du 21 mars 2016. Il souhaite connaître le coût de mise en œuvre de ce registre (« le.taxi ») ainsi que son coût de fonctionnement annuel.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95580

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3628

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)